

STABILISANT

Géospriv poudre



Résultat de la recherche et de l'expérimentation Lamothe-Abiet, Géospriv est un charbon actif. Il possède une haute porosité, une très grande capacité d'adsorption et une grande pureté.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- ◆ **Formulation** : charbon activé d'origine végétale, en formulation poudre.
- ◆ **Intérêt œnologique** : Géospriv est un charbon possédant une **forte capacité à décontaminer et désodoriser les moûts et vins en fermentation**, ses qualités d'adsorption lui permettent d'être très efficace sur l'élimination des goûts associés à la géosmine sans affecter la couleur de manière importante. Géospriv permet de traiter des moûts et des vins rouges, blancs et rosés nouveaux en fermentation présentant des caractères terreux (géosmine).



MODE D'EMPLOI

- ◆ Géospriv s'emploie sur moût ou sur vin nouveau encore en fermentation. La géosmine est contenue dans la pellicule du raisin et elle s'extrait progressivement au cours de la macération. Un traitement effectué trop tôt n'élimine que la proportion extraite au moment de l'introduction du produit.
Hydrater dans 10 volumes d'eau ou de moût pour constituer une pâte, attendre 2 ou 3 heures et introduire lors d'un remontage.
 - **Macérations classiques** : introduire 48h après début de fermentation.
Partager 50 % 48h après départ et 50 % après écoulage pour ajuster le traitement.
 - **Thermo traitement** : phase liquide (pressurage) ou phase solide (macération) : introduire 48h après départ de fermentation.
 - **Macération Beaujolaise** : introduire après décuvage.
 - **Vin de presse** : traiter immédiatement après pressurage.
- ◆ **Dose d'emploi recommandée** : 10-60 g/hL, suivant les conseils de votre œnologue ou après essais en laboratoire.
- ◆ **Dose maximum légale (réglementation UE)** : 100 g/hL.



RÉSULTATS D'ESSAI

FIGURE 1.
IMPACT DU TRAITEMENT SUR LA
DIMINUTION EN GÉOSMINE DES VINS

- ◆ Géospriv et concurrence :
traitement à 25 g/hL

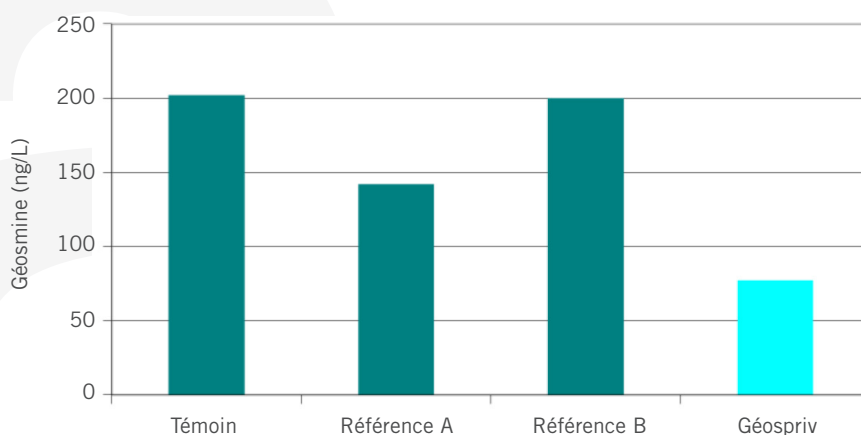
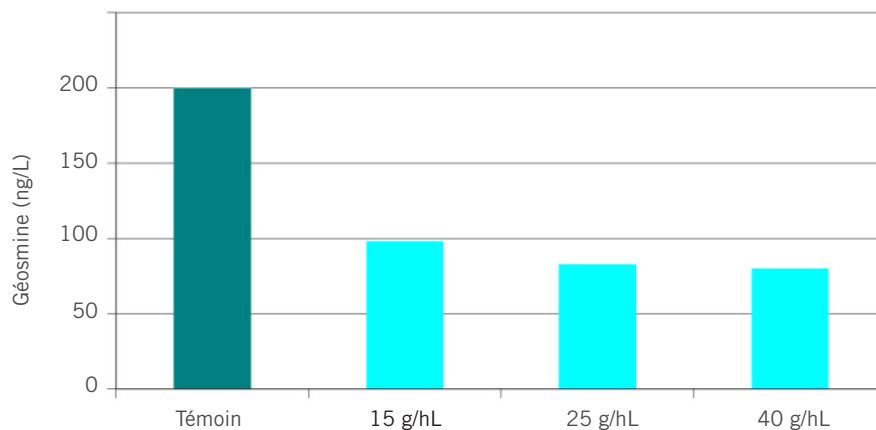


FIGURE 2.
INFLUENCE DE LA DOSE GÉOSPRIV



SPÉCIFICATIONS

PHYSIQUES

- Aspect et couleur : poudre noire
- Cendres : < 10%
- Humidité : < 20 %
- Surface spécifique : entre 600 et 2000 m²/g

CHIMIQUES

- Chlorures : < 3 g/kg
- Cyanures : absence
- Sulfures (exprimés en soufre) : < 20 mg/kg

LIMITES

- Hydrocarbures aromatiques supérieurs: test négatif
- Fer : < 200 mg/kg
- Plomb : < 2 mg/kg
- Arsenic : < 3 mg/kg
- Mercure : < 1 mg/kg
- Cadmium : < 1 mg/kg
- Calcium : < 10 g/kg
- Zinc : < 25 mg/kg



CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- ◆ Sacs de 10 kg et de 17,5 kg.
- ◆ Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur. Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.

LG/17-02-2021. Pour usage œnologique. Informations données à titre indicatif et en l'état actuel de nos connaissances, sans engagement ni garantie. Les conditions d'utilisation du produit sont soumises au bon respect de la législation et des normes en vigueur. Conforme au Règlement UE n°2019/934 (et ses modifications).

LAMOTHE-ABIET

AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610, CANEJAN - BORDEAUX, FRANCE • TÉL : +33 (0)5 57 77 92 92 • WWW.LAMOTHE-ABIET.COM